



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame DAGUET-GAGET à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts de la Plateforme Tech3E.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Professeur des universités est nommé administrateur provisoire de la Plateforme Tech3E de l'université d'Artois.

Article 2 :

L'arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin dès la désignation par la Présidente de l'université de la directrice ou du directeur de la Plateforme Tech3E sur proposition du comité de pilotage et après avis de la commission recherche.

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 10 septembre 2026

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 10/09/2026

Publication sur l'intranet le : 10/09/2026

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 10/09/2026